

Investigation menée en Corse suite au signalement de cas de brucellose en Bretagne, en juin 2013

Bilan Cire Sud, 2014

Guillaume Heuzé¹, Marc Ruello¹, Annie Macarry²

1/ Cellule de l'Institut de veille sanitaire (InVS) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et Corse (Cire Sud)

2/ Agence régionale de santé (ARS) de Corse

CONTEXTE

La France est officiellement indemne de brucellose bovine depuis 2005 et le dernier foyer chez des ovins ou caprins a été identifié en 2003.

Le 16 juin 2013, le laboratoire associé au Centre national de référence (CNR) des *Brucella* (Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nîmes) signalait à l'Institut de veille sanitaire (InVS) le diagnostic sérologique de brucellose chez 5 personnes résidant en Bretagne sans notion de voyage en zone à risque. Au regard de ce contexte, les Directions générales de la santé (DGS) et de l'alimentation ont été alertées le 17 juin 2013.

À l'issue de l'investigation auprès des cas en Bretagne menée par la cellule de l'InVS en région Bretagne (Cire Ouest), 6 cas possibles de brucellose ont été identifiés parmi 13 personnes ayant partagé, entre le 5 et le 10 mai, trois repas communs. Les seuls aliments communs à ces repas étaient des fromages à pâte molle (un chèvre et un brebis) apportés par 2 des cas confirmés, qui les avaient achetés au début du mois de mai dans une même épicerie de Corse du Sud. Tous les cas ont consommé l'un des deux fromages. Les autres origines possibles de la contamination, dont la consommation de charcuteries crues et « les voyages en zone d'endémie » ont été écartées lors de cette investigation.

Les hémocultures réalisées lors de l'enquête microbiologique n'ont pas permis l'isolement de souches. Il n'a pas été possible d'identifier avec certitude les fromages rapportés par les cas en l'absence d'étiquettes conservées par les consommateurs, mais plusieurs fromages ont été identifiés sur photographies comme ayant pu être consommés par les cas. Les prélèvements des fromages suspectés qui ont été transmis au laboratoire national de référence de Maisons-Alfort n'ont pas permis de révéler une contamination.

Au cours de cette investigation, une enquête a été réalisée en Corse auprès des médecins et des laboratoires de biologie médicale afin d'identifier d'autres cas éventuellement survenus sur place, afin de les décrire et repérer la source de contamination potentielle des cas identifiés en Bretagne.

Cette étude a été menée conformément aux dispositions de l'autorisation n°341194V42 délivrée le 16 mai 2011 par la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) à l'InVS pour les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre d'investigations urgentes. Elle a été inscrite, à ce titre, dans le registre du Correspondant informatique et libertés (CIL) de l'InVS.

MÉTHODES

Recherche/identification de cas en Corse

Afin de repérer d'éventuels cas en Corse, la Cire Sud et l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse ont réalisé une recherche active de cas auprès des 10 médecins généralistes exerçant dans un périmètre de 30 km autour de l'épicerie concernée. Pour mener cette recherche, un cas a été défini comme tout patient ayant consulté depuis le 1^{er} janvier 2013 et présentant :

- soit une brucellose diagnostiquée dont la déclaration aurait été omise ;
- soit une arthrite dont spondylodiscite (à l'exclusion des arthralgies sans arthrite confirmée), ou orchite sans diagnostic étiologique ;
- soit une asthénie d'une durée supérieure à 15 jours sans étiologie, associée à :
 - des suees abondantes en particulier la nuit ;
 - ou une fièvre ondulante supérieure à 38 °C ;
 - ou des myalgies ou arthralgies.

Une recherche a aussi été effectuée auprès des Centres hospitaliers (CH) d'Ajaccio, de Bastia et de Calvi, qui couvrent la zone :

- sur la base de la même définition de cas, auprès des services d'infectiologie, de neurologie – médecine interne, court séjour gériatrique et médecine polyvalente ;
- sur la base de la demande de diagnostic brucellose pour les services de biologie.

Enfin, la recherche des demandes de diagnostics de brucellose depuis le 1^{er} janvier 2013 a été effectuée auprès de l'ensemble des laboratoires d'analyses biomédicales privés de Corse.

Recherche sur la filière agricole

En parallèle de la recherche active de cas, des enquêtes de traçabilité ont été effectuées par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de Corse du Sud sur les sortes de fromages pouvant avoir été achetés par les cas lors de la visite de l'épicerie. Suite à la réinterrogation des acheteurs avec les noms, les photos des étiquettes et des fromages et les dates de livraisons, deux fromages ont été retenus comme pouvant être ceux ayant été achetés et donc suspects de contamination. L'ensemble des fromageries impliquées dans ce dossier, que ce soit sur leurs approvisionnements ou sur la qualité de leur pasteurisation du lait pour les industriels (6 établissements), ont été contrôlés.

RÉSULTATS

Recherche/identification de cas en Corse

La recherche active en Corse n'a pas permis de détecter d'autres cas. Parmi les 10 médecins généralistes situés dans un périmètre de 30 km autour de Piana, 9 ont pu être contactés et ont répondu n'avoir émis aucune prescription de diagnostic biologique de brucellose depuis le début de l'année 2013.

Des hôpitaux corses qui ont été contactés :

- le service d'infectiologie du CH d'Ajaccio a répondu demander systématiquement un diagnostic en cas d'arthralgie d'origine inconnue et 30 demandes ont été faites au service de biologie au cours du premier semestre 2013 ;
- le service de biologie du CH de Bastia a rapporté avoir traité 16 demandes de diagnostic biologique de brucellose au cours du premier semestre 2013 ;
- les examens de biologie du CH de Calvi sont sous-traités à un laboratoire privé qui a été interrogé dans le cadre de l'enquête auprès des laboratoires.

Sur l'ensemble des demandes de diagnostic biologique réalisées dans ces établissements, aucun diagnostic de brucellose n'a été confirmé.

L'ensemble des 7 laboratoires ou regroupements de laboratoire d'analyses biomédicales privés ont répondu. L'enquête a permis d'identifier 387 demandes de diagnostic de brucelloses faites durant le premier semestre 2013. Ce chiffre élevé était cependant comparable aux chiffres des années précédentes. Toutes les demandes se sont avérées négatives. Les médecins les plus prescripteurs étaient situés en zone urbaine.

Enfin, pendant cette période, aucune déclaration obligatoire (DO) de brucellose en Corse n'a été reçue par l'ARS de Corse.

Recherche sur la filière agricole

Les enquêtes vétérinaires diligentées auprès des élevages concernés, que ce soit en Corse du Sud ou en Haute-Corse, n'ont pas permis d'identifier une source de contamination. Deux troupeaux, dont le lait sert à la fabrication de fromages au lait cru, ont fait l'objet d'une sérologie de contrôle sur l'ensemble des animaux. Celles-ci se sont révélées négatives. Par ailleurs, des incohérences entre étiquetage et réalité (origine du lait, lait cru/thermie/pasteurisé, etc.) ont été repérées chez les artisans fromagers car la provenance des laits n'était pas précisée sur l'étiquetage.

DISCUSSION

Lors de la recherche active de cas, tous les laboratoires privés de Corse ont été interrogés et ont répondu ne pas avoir diagnostiqué de brucellose depuis le 1^{er} janvier 2013, malgré un nombre élevé de demandes de diagnostic biologique. De même, les médecins répondants de la zone étudiée n'ont pas rapporté de cas.

En parallèle, les services concernés des CH de la zone (services de médecine ou de biologie) ont été consultés et n'ont pas rapporté de cas pour les répondants. Le CH de Calvi n'a pas répondu, mais ne possédant pas de laboratoire interne, les examens de biologie sont sous-traités à un laboratoire privé qui a, lui, été interrogé avec une absence de résultats positifs. La recherche active au sein des hôpitaux aurait pu concerner l'ensemble des établissements de santé de l'île, même hors zone. Cependant, on peut supposer que la zone de chalandise principale de l'épicerie (si l'hypothèse de contamination par des fromages vendus par celle-ci est bonne) est constituée par le secteur autour de celle-ci et que la zone de recherche s'est révélée suffisante. L'absence d'examen positif sur l'ensemble de laboratoires de l'île va dans ce sens.

Cette recherche active approfondie n'ayant pas permis de repérer d'autres cas et en l'absence de DO de brucellose sur la période, il apparaît peu probable que des cas de brucellose soient survenus en Corse.

L'enquête alimentaire auprès des cas en Bretagne s'est orientée vers la consommation de fromages achetés dans une épicerie en Corse. Cependant, l'enquête sur la filière agricole en Corse n'a pas permis de retrouver une contamination dans les élevages à l'origine du lait servant à la fabrication des fromages vendus dans l'épicerie ou dans les fromages prélevés dans l'épicerie. Il peut aussi exister un biais de mémorisation de la part des cas pour la reconnaissance des fromages et la possibilité que les fromages en vente au moment de l'investigation ne soient pas les mêmes que lors de la période d'achat.

Depuis cet épisode, aucun nouveau cas n'a été signalé.

Cette alerte a cependant permis de découvrir que de nombreuses demandes de diagnostics de brucellose en Corse sont faites, dans des zones principalement urbaines ou périurbaines, alors même que la Corse est indemne de brucellose chez les hommes et les animaux. Une démarche d'information et de sensibilisation des médecins sur la situation épidémiologique de l'île vis-à-vis de la maladie et les critères de demande de diagnostic pourrait être intéressante afin de mieux cibler les prescriptions.

Remerciements

Nous tenions à remercier les médecins libéraux, les laboratoires et les centres hospitaliers ayant participé à cette enquête.

Mots clés : Corse, brucellose, fromage, épidémiologie, investigation, Bretagne

Citation suggérée :

Heuzé G, Ruello M, Macarry A. Investigation menée en Corse suite au signalement de cas de brucellose en Bretagne, en juin 2013. Bilan Cire Sud, 2014. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire ; 2015. 2 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.invs.sante.fr>